

- 9 JUIL. 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Service Courrier

L'an deux mil quinze, le 02 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE , Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Myriam PISANO **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Fatima KHELIFI, Josette BESSE à Myriam PISANO, Marie-Lise LHOMET à Daniel FRERY, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Louis HOTTLET, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU, Jean-Claude TOURNIER à Denis BANDELIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 16 juin	Mardi 16 juin	En exercice	41
		Présents	25
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

**2015-05-12 – Service Ordures Ménagères – Tarification des apports en déchetterie des commerçants et des artisans**

*Rapporteur : André HELLE*

*Vu la délibération du 21 juin 2012 concernant les apports en déchetterie des artisans-commerçants.*

Eu égard à l'évolution des coûts de traitement des déchets, et à la mise en place de nouvelles filières, il est nécessaire d'actualiser la tarification des apports en déchetterie des commerçants et des artisans.





Ces apports sont facturés à la tonne (selon le ticket de pesée).

En 2014, 47.23 tonnes ont été déposées en déchetterie pour une recette de 5430 €.

TYPE DE DECHETS	COUT /TONNES
ENCOMBRANTS	164 €
VEGETAUX	68 €
GRAVATS	30 €
BOIS	36 €
PLATRE	135 €
DIVERS M3	26 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:**

- **d'adopter la grille tarifaire des apports des commerçants et des artisans en déchetterie.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 JUIL. 2015</b>  <b>Et publication ou notification le 09 JUIL. 2015</b></p> <p>Le Président,      <b>Le Vice-Président Pierre OSER</b></p>	<p><b>Le Président,</b></p>   <p><b>Le Vice-Président Pierre OSER</b></p> <p>PRÉFECTURE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER  - 9 JUIL. 2015  Service Courrier</p>
---	---